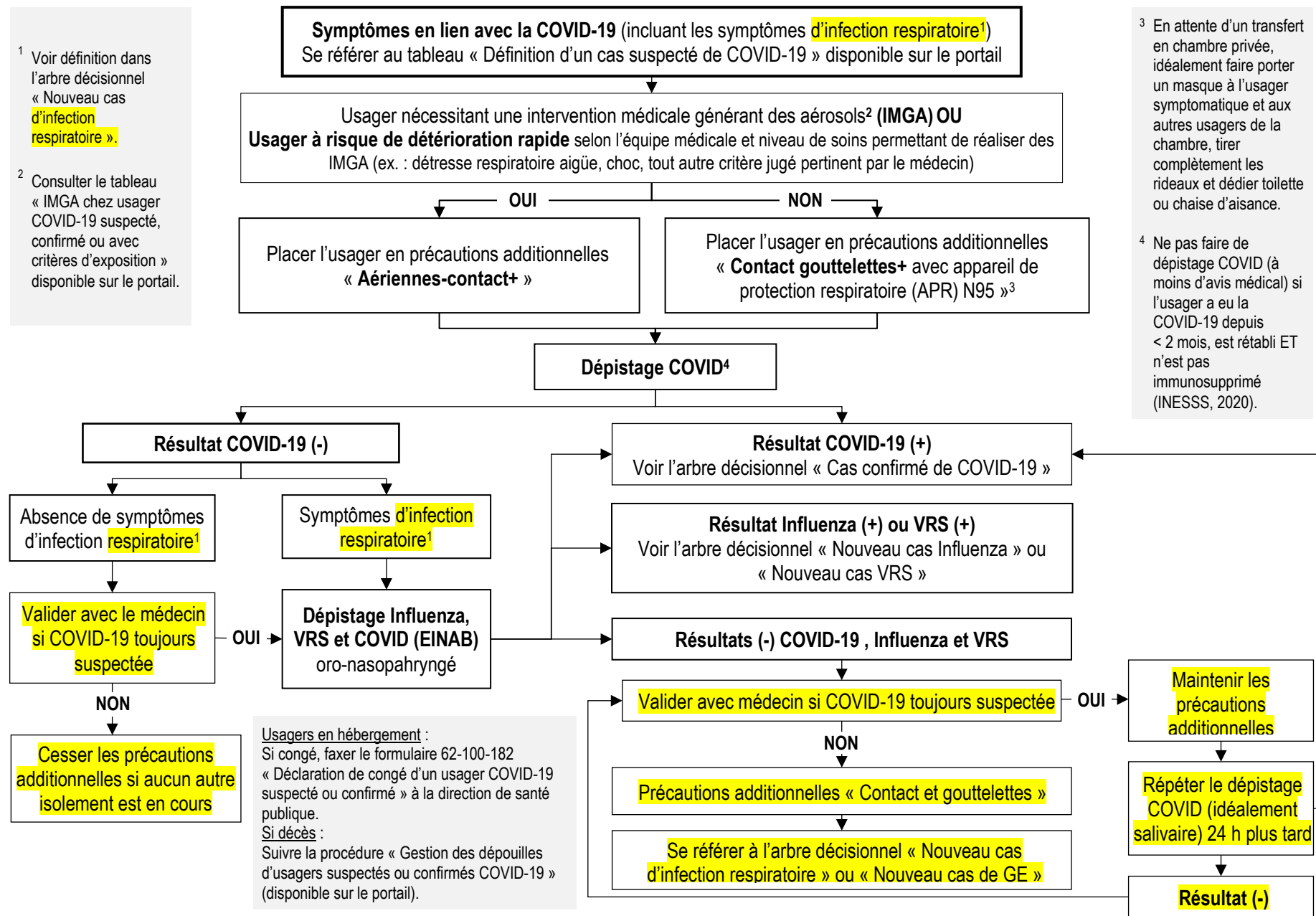


<sup>1</sup> Voir définition dans l'arbre décisionnel « Nouveau cas d'infection respiratoire ».

<sup>2</sup> Consulter le tableau « IMGA chez usager COVID-19 suspecté, confirmé ou avec critères d'exposition » disponible sur le portail.

<sup>3</sup> En attente d'un transfert en chambre privée, idéalement faire porter un masque à l'usager symptomatique et aux autres usagers de la chambre, tirer complètement les rideaux et dédier toilette ou chaise d'aisance.

<sup>4</sup> Ne pas faire de dépistage COVID (à moins d'avis médical) si l'usager a eu la COVID-19 depuis < 2 mois, est rétabli ET n'est pas immunosupprimé (INESSS, 2020).



Références : INSPQ. COVID-19 : Avis scientifique intérimaire pour la protection des travailleurs avec maladies chroniques. Version 4.0.

INESSS. COVID-19 et personnes immunosupprimées. Québec. 2020-09-24.

INSPQ. COVID-19 : Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux de soins aigus : Recommandations intérimaires, version 11.2.